

Le Projet Educatif Local sur Saint Martin d'Hères

Le PEL fédère la politique éducative locale et coordonne les dispositifs spécifiques (CEL, CTL, Contrat Enfance, etc...) qui s'intègrent aux politiques de développement local.



Le Projet Educatif Local sur Saint Martin d'Hères

Le PEL fédère la politique éducative locale et coordonne les dispositifs spécifiques (CEL. CTL. Contrat Enfance. etc...) qui s'intègrent aux politiques de développement local.

**Principes fondamentaux
qui sous-tendent la mise en place
du PEL**

1 - Le partage des valeurs éducatives entre l'ensemble des partenaires (notion de co-éducation) en s'appuyant sur la diversité et la richesse de la population martinénoise (métissage culturel, dynamique intergénérationnelle, etc ...).

2 - Réussite scolaire – Réussite de son projet personnel :

en complément de la mise en œuvre de la veille éducative, il s'agit d'encourager la réussite pour tous, en apportant des réponses spécifiques au parcours de chacun, en reconnaissant des parcours atypiques.

3 - Favoriser l'expression de l'enfant et du jeune, en lui offrant la possibilité d'être acteur de son parcours. L'objectif est de favoriser son autonomie, en créant des espaces de concertation et des occasions d'expérimentation d'initiatives. C'est aussi la reconnaissance de la liberté de choix («*savoir et pouvoir choisir*»).

4 - Permettre les expérimentations,
susceptibles d'être déclinées selon les territoires,
les groupes de personnes et les projets
spécifiques (susciter l'esprit de découverte et de
curiosité).

5 - Impulser des actions de sensibilisation et d'information permettant des temps de concertation et de réflexion selon des sujets donnés, en lien avec l'actualité.

6 – Qualification du personnel :

Poursuivre la démarche impulsée en 2001/2002 sur la formation des intervenants et autres vacataires, en permettant des temps de formation et d'information. En complément, **créer un réseau d'acteurs et de compétences locales** en s'appuyant sur le partenariat institutionnel.

7 - Mettre en œuvre un **réseau d'observation** des pratiques éducatives, sociales et de prévention. Des outils méthodologiques (tableaux de bord, indicateurs) devraient permettre une meilleure appréhension des attentes des jeunes en prenant en compte l'existant.

8 - Reconnaître aux parents le droit d'être écouté, soutenu, en offrant des lieux adaptés avec des professionnels formés à l'écoute.

9 - Favoriser une meilleure économie des actions éducatives afin de rendre celles-ci accessibles au plus grand nombre, en agissant sur les incidences financières pour les familles (quotient familial, par exemple).

10 - Place de l'enfant dans la ville :

Soutenir et encourager des temps éducatifs et laissés à l'initiative des enfants et des jeunes en favorisant leur capacité de déplacement (mobilité) et des aménagements d'espaces adaptés et «appropriables»